

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

Tulle
30 octobre 2019

Ordre du jour

- 1 Approbation du compte-rendu de la CLE du 18 septembre 2018
- 2 Présentation du rapport d'activité 2018
- 3 Rappel des modalités d'élaboration du projet de stratégie, présentation des résultats de la consultation et proposition d'adoption
- 4 Point relatif à la concertation préalable
- 5 Actualités et questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu de la CLE du 18 septembre 2018

Compte-rendu transmis par email le 18 janvier 2019

Principaux points abordés :

- Remplacement d'un membre du Bureau
- Adoption du diagnostic du SAGE
- Points d'actualité

2 – Présentation du rapport d'activité 2018

Principaux points de l'activité 2018 :

- Concertation relative au projet de diagnostic du SAGE :
 - réunion des techniciens de rivière
 - réunions géographiques
 - entretiens bilatéraux
 - consultation écrite
- Finalisation du diagnostic et adoption en CLE
- Démarrage du travail relatif à la stratégie :
 - réunions géographiques
 - réunion du comité technique
 - réunion du Bureau de la CLE
- Participation et suivi des dossiers du territoire
 - contrats territoriaux et PPG
 - Documents d'urbanisme
 - Prospective (Dordogne 2050)
 - concertation (restriction d'usages de l'eau...)

3 – Stratégie du SAGE Dordogne amont

La stratégie = le cœur du projet de SAGE

L'élaboration de la stratégie doit conduire les acteurs à se positionner sur chacune des problématiques soulevées dans le diagnostic de manière à fixer :

- des objectifs opérationnels,
- les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre.

Cette stratégie doit donc refléter le **contenu** et le niveau d'**ambition** que souhaitent donner les acteurs au futur SAGE.

- 3 réunions géographiques organisées en octobre 2018
 - → 52 participants



- 3 réunions géographiques organisées en octobre 2018
 - → 52 participants
- 23 entretiens bilatéraux
 - → 6 Départements
 2 PNR, 2 EPCI
 3 chambres d'agri, 3 fédérations de pêche
 EDF, 2 CEN, 1 DDT, 3 ARS



- 3 réunions géographiques organisées en octobre 2018
 - → 52 participants
- 23 entretiens bilatéraux
 - → 6 Départements
 2 PNR, 2 EPCI
 3 chambres d'agri, 3 fédérations de pêche
 EDF, 2 CEN, 1 DDT, 3 ARS
- Un travail spécifique à la forêt
 - → reprise des mesures relatives à la forêt (3 mesures)



- 3 réunions géographiques organisées en octobre 2018
 - → 52 participants
- 23 entretiens bilatéraux
 - → 6 Départements
 2 PNR, 2 EPCI
 3 chambres d'agri, 3 fédérations de pêche
 EDF, 2 CEN, 1 DDT, 3 ARS
- Un travail spécifique à la forêt
 - → reprise des mesures relatives à la forêt (3 mesures)
- 3 réunions du Bureau de la CLE
 - → Organisation et finalisation du document

- 3 réunions géographiques organisées en octobre 2018
 - → 52 participants
- 23 entretiens bilatéraux
 - → 6 Départements
 2 PNR, 2 EPCI
 3 chambres d'agri, 3 fédérations de pêche
 EDF, 2 CEN, 1 DDT, 3 ARS
- Un travail spécifique à la forêt
 - reprise des mesures relatives à la forêt (3 mesures)
- 3 réunions du Bureau de la CLE
 - → Organisation et finalisation du document
- Consultation écrite du 10 septembre au 14 octobre 2019
 - → 6 contributions écrites :

Tulle-Agglo ADASEA du Lot,

PNR Millevaches en Limousin

Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale

Comité Régional de Canoë-Kayak Nouvelle-Aquitaine

Agence de l'Eau Adour-Garonne

10

3 – Stratégie du SAGE Dordogne amont / grandes lignes du projet

Organisé en 7 grandes parties (= les enjeux du SAGE)

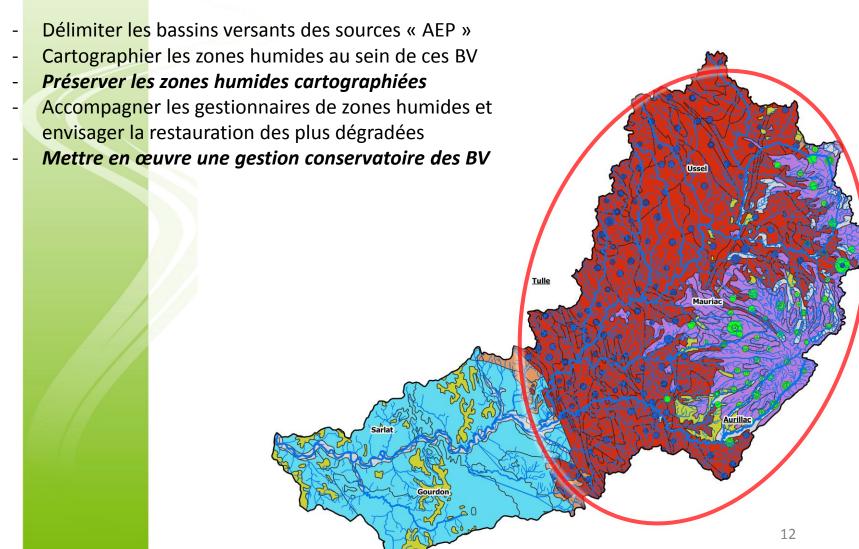
- Garantir la capacité des bassins versants à fournir une ressource de qualité et en quantité pour l'alimentation en eau potable
- Suivre et préserver la qualité des eaux de baignade
- Adapter les modes de gestion des installations hydroélectriques pour prendre en compte les usages identifiés à l'échelle du bassin de la Dordogne
- Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité
- Garantir la résilience du territoire vis-à-vis des changements globaux (climatique, sociétaux et socio-économiques)
- Améliorer la qualité de vie et développer l'attractivité du territoire
- Maitriser les risques inondation et ruissellement intense

Le projet de stratégie du SAGE

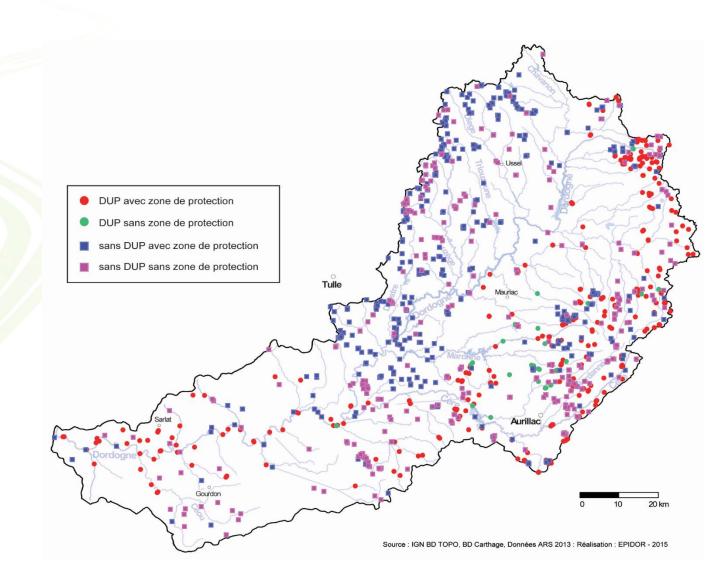
30 objectifs / 69 mesures envisagées

1 - Garantir en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable

1-1 En stoppant la dégradation des zones humides qui participent à l'alimentation des captages utilisés pour la production d'eau potable sur les secteurs volcanique et granitique

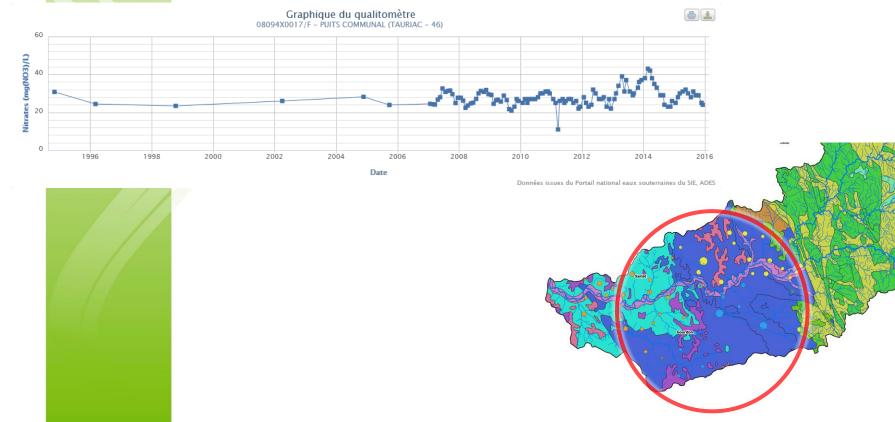


- 1 Garantir en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable
- 1-3 En poursuivant la protection réglementaire des captages



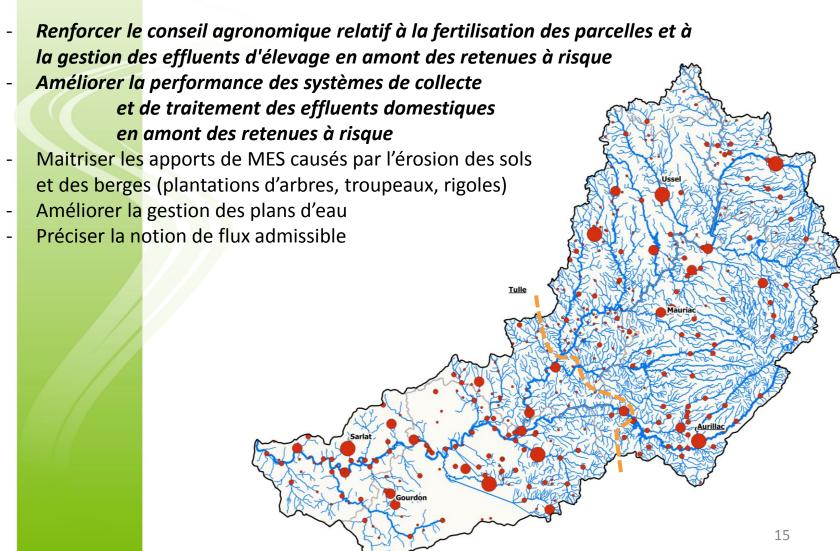
1 - Garantir en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable

- 1-5 En améliorant la surveillance des ressources en eau
- Mettre en place un observatoire de la qualité des eaux de la Dordogne et de sa nappe alluviale
- Améliorer les connaissances relatives aux ressources karstiques (Jurassique)
- Organiser le suivi et la traçabilité des épandages dans les zones à enjeu particulier
- Améliorer et diffuser les connaissances relatives aux micropolluants à l'échelle du SAGE



2 - Suivre et préserver la qualité des eaux de baignade

2-1 En maitrisant les flux et accumulations de phosphore à l'origine des développements massifs de cyanobactéries dans les plans d'eau et retenues identifiés à risque



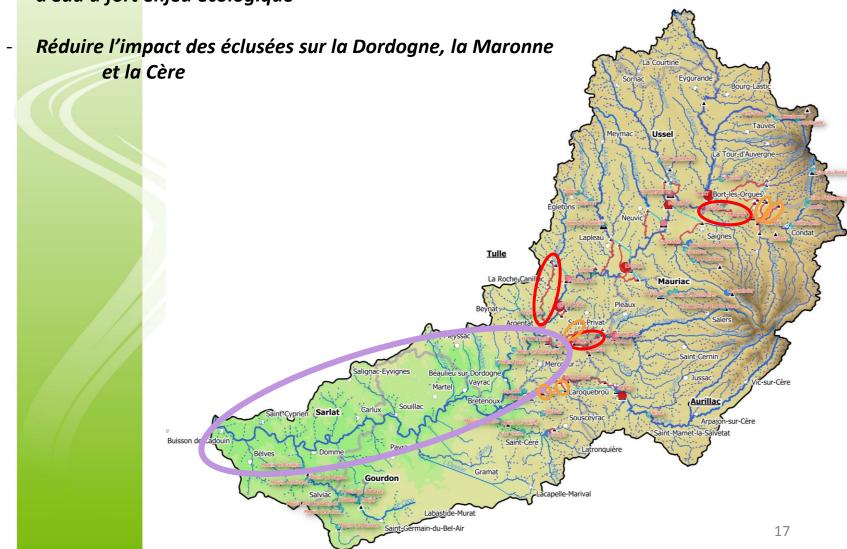
3 - Adapter les modes de gestion des installations hydroélectriques pour prendre en compte les usages identifiés à l'échelle du bassin de la Dordogne

3-3 En envisageant le multiusage des retenues et en soutenant les étiages sévères sur la Dordogne

Garantir un débit minimal de 10 m3/s sur la Dordogne en aval d'Argentat

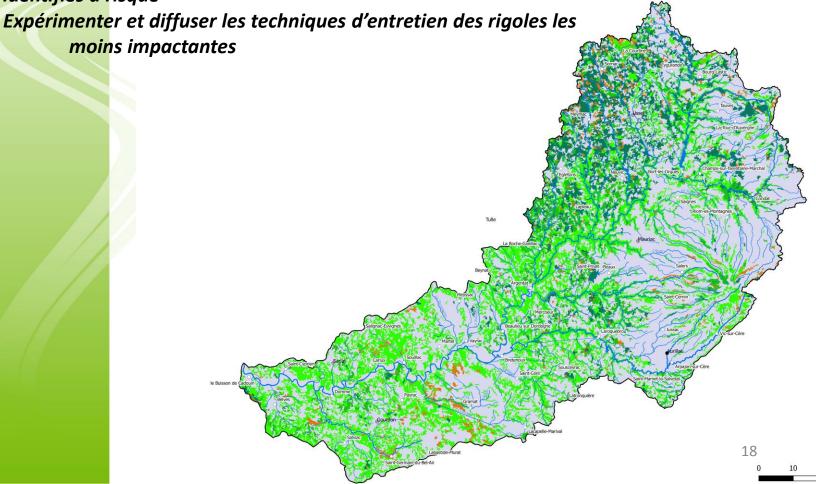
4-1 En limitant l'artificialisation des débits

 Définir et mettre en œuvre des débits minimum biologiques sur les cours d'eau à fort enjeu écologique

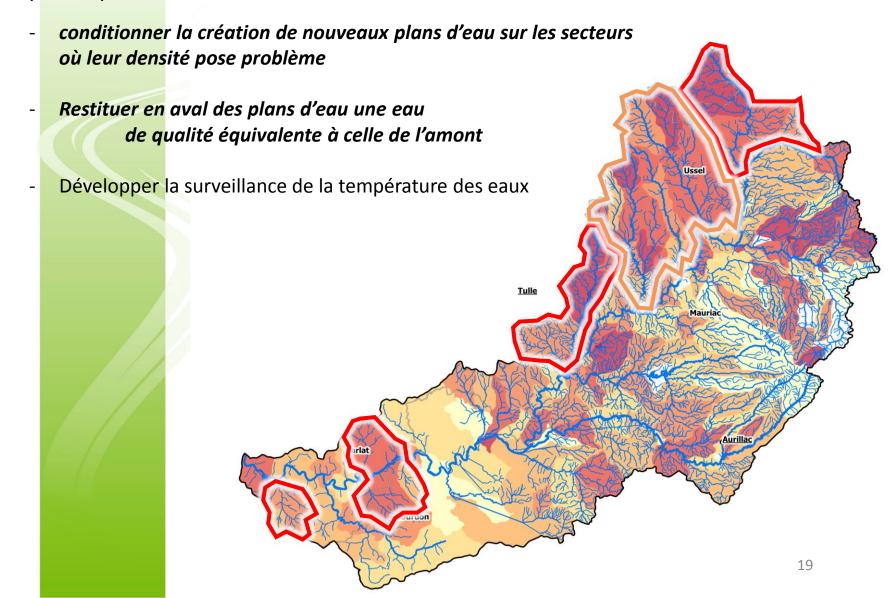


4-2 En maitrisant les apports de matières en suspension et de sable causés par l'érosion des sols et des berges

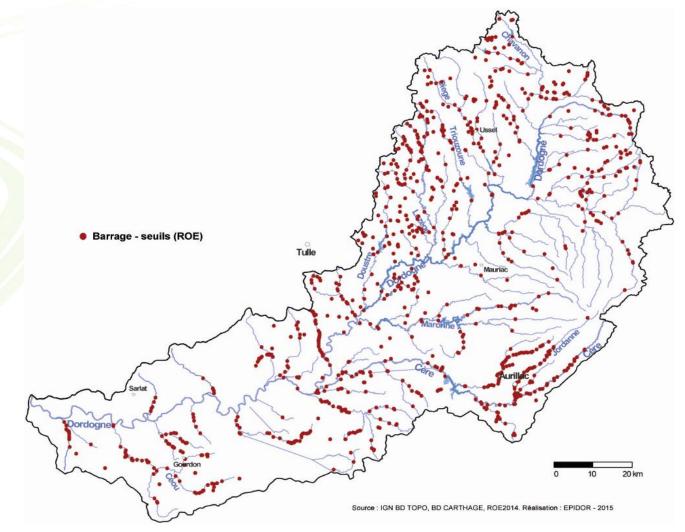
- Préserver ou restaurer la végétation rivulaire
- Réglementer les pratiques d'exploitation sylvicole
- Maitriser l'accès des troupeaux aux cours d'eau de têtes de bassin sur les secteurs identifiés à risque



4-3 En limitant le réchauffement des cours d'eau salmonicoles par les plans d'eau

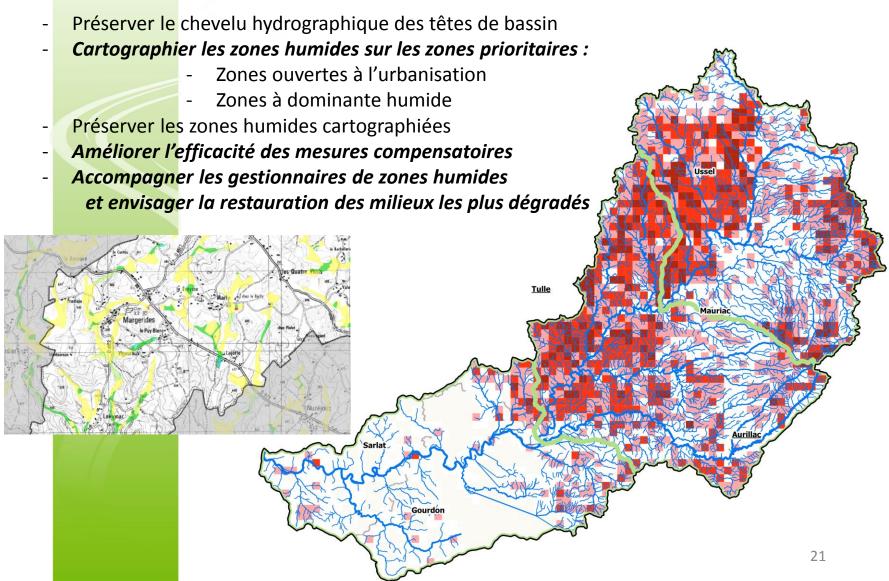


- 4-4 En réouvrant les principaux axes à migrateurs
- Améliorer les conditions de migration depuis l'Océan pour les poissons amphihalins
- Réduire l'impact des ouvrages transversaux sur les affluents



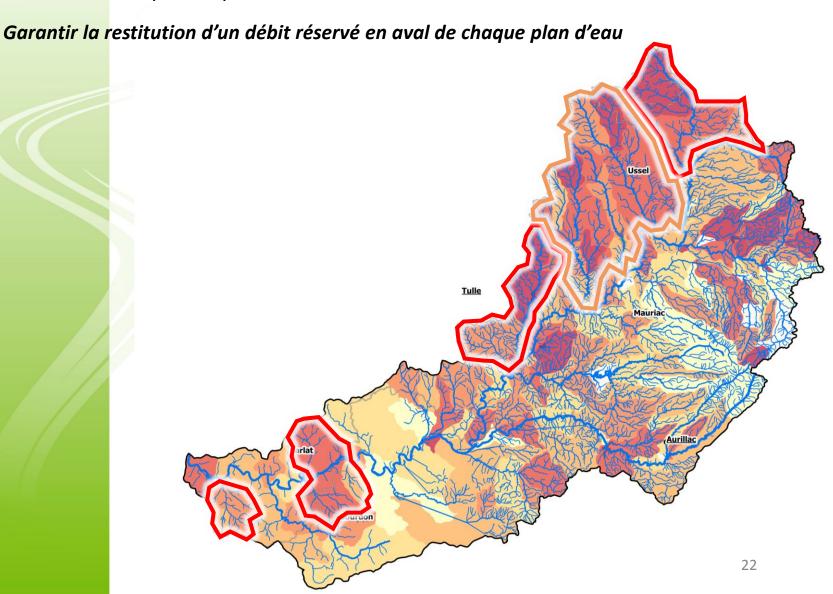
5 - Garantir la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique

En préservant et en restaurant la capacité de régulation hydraulique du chevelu, des zones humides et des sols



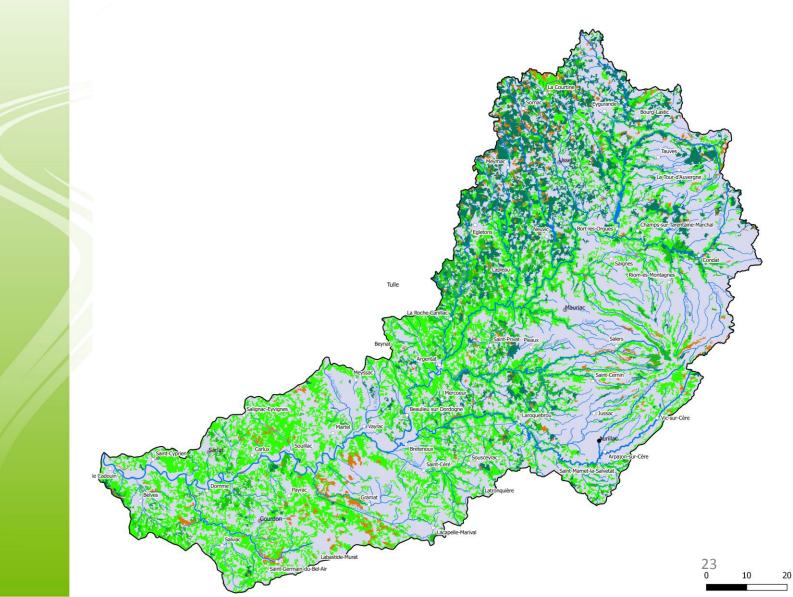
5 - Garantir la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique

5-2 En limitant l'impact des plans d'eau sur l'hydrologie sur les secteurs où leur densité est la plus importante



5 - Garantir la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique

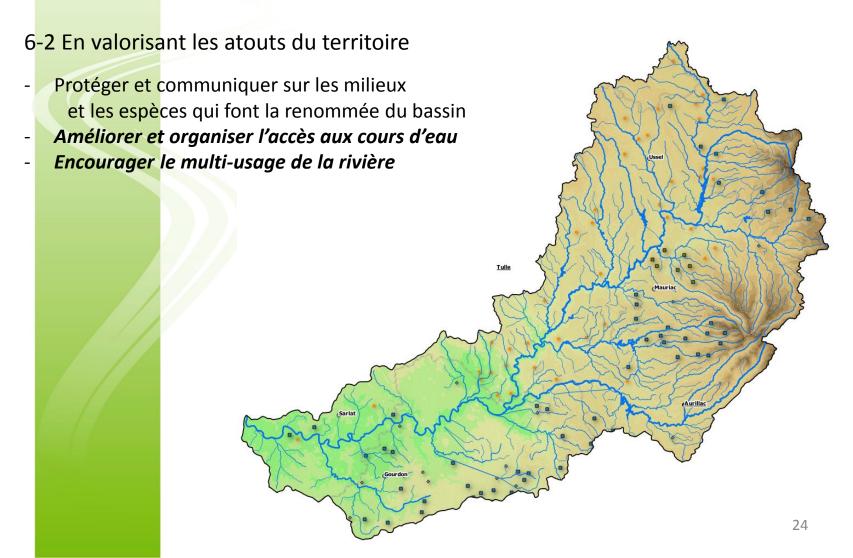
5-4 En sensibilisant les forestiers et propriétaires de forêts aux modes de gestion durable de ces espaces

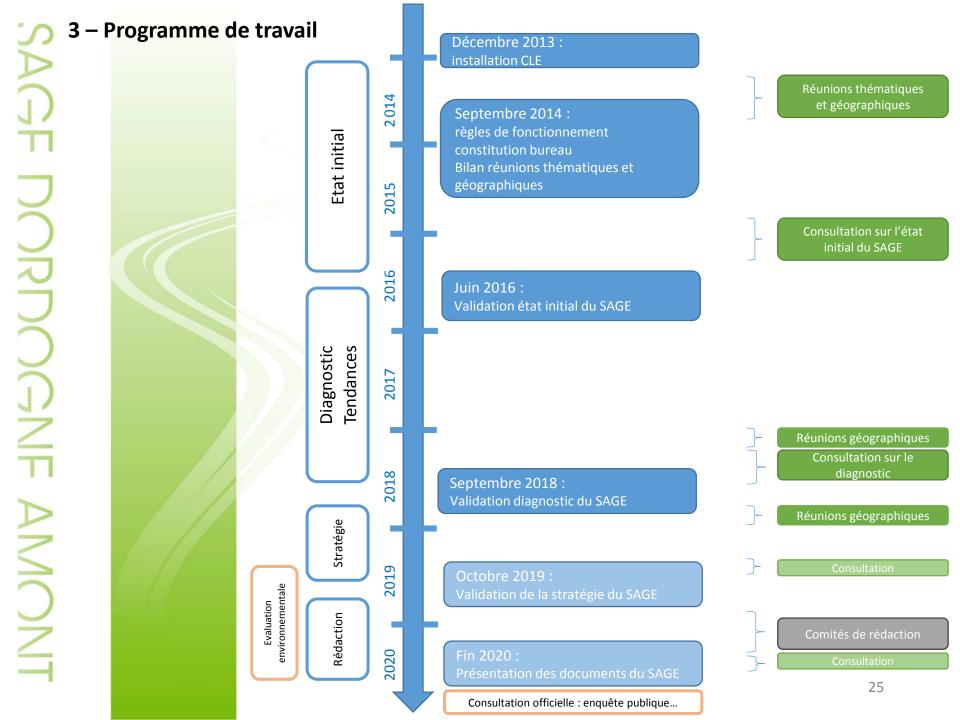


6 - Améliorer la qualité de vie et développer l'attractivité du territoire

6-1 En renforçant sa naturalité

- Recenser les altérations ponctuelles dans les documents d'urbanisme
- Préserver la ressource piscicole autochtone sur les secteurs en bon état





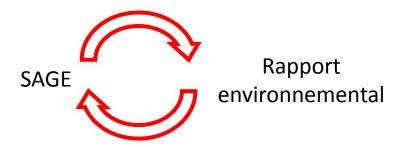
Evaluation environnementale du SAGE

Objectifs:

- Justifier et vérifier la cohérence et la pertinence environnementale des choix effectués par la CLE
- Identifier les incidences probables du SAGE sur l'environnement
 - → Rapport environnemental

Principes:

Lien étroit avec les documents du SAGE :



- CLE ou son Bureau = Comité de pilotage de l'étude
 - → Participation du prestataire aux prochaines réunions
- Prestation confiée au bureau d'études Eaucéa (Toulouse)
- Fin de la mission : à l'issue des phases de consultation et d'enquête publique (intégration des contributions dans le rapport environnemental définitif)

4 – La concertation préalable

Base : Ordonnance n°2016-1060 du 3 aout 2016 portant reforme des procédures destinées a assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

→ Précise la procédure de concertation préalable

Objet : débattre des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

Modalités de mise en œuvre :

- Avant la soumission des documents à l'autorité environnementale
- Concertation inhérente à la procédure d'élaboration du SAGE : grandes étapes présentées et débattues en CLE, réunions géographiques, consultation des acteurs du territoire, site internet, enquête publique...
 - Transmission à l'autorité environnementale d'une déclaration d'intention sans concertation préalable

Enquête sur le rôle et le fonctionnement des CLE

Questionnaire élaboré par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)

Objectif : identifier les freins et besoins relatifs au fonctionnement et au rôle de la CLE

Forme : 10 pages de questions organisées en 4 grandes parties

- règles de fonctionnement
- composition
- rôle
- appui à la CLE

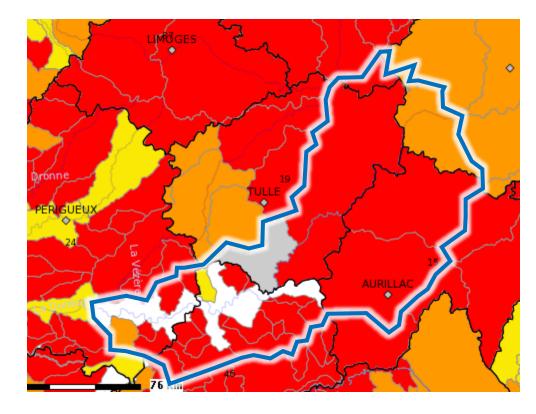
Un seul retour par CLE, attendu pour le 15 novembre

Sécheresse et restrictions d'usage de l'eau

2018 : vicenale à cinquantenale sèche sur certains cours d'eau de la Haute Dordogne (Mars, Maronne...)

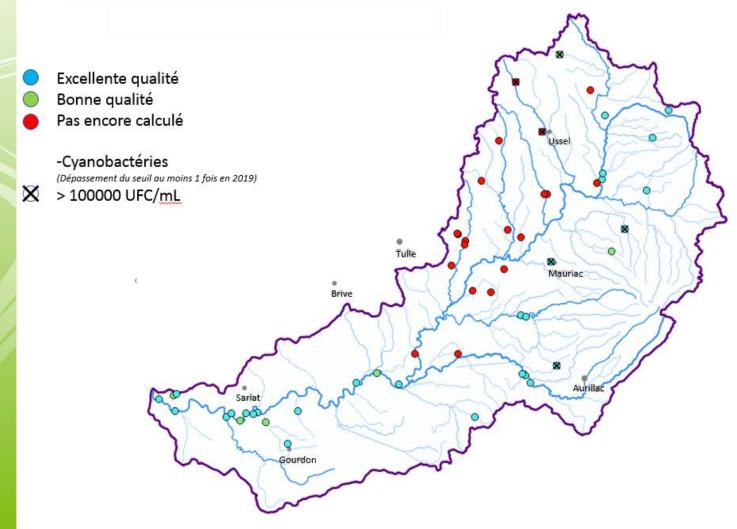
2019 : statistiques en cours de finalisation, mais débits mesurés inférieurs à ceux de 2018 sur le Cantal et la Haute-Corrèze, sur une période plus longue (fin mai à mi-octobre) + deux épisodes de canicule cet été Précipitations : déficits de l'ordre de 30 à 60 % par rapport à la moyenne Humidité des sols : Niveau le plus bas depuis 1959 en Corrèze Eté 2019 : rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 des cumuls de précipitation 29 Météo-France 2019

Sécheresse et restrictions d'usage de l'eau

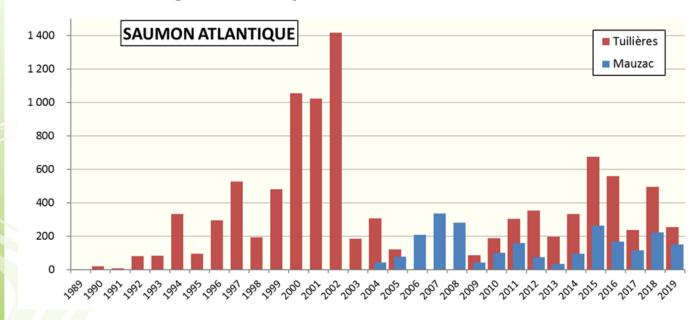


	2014				2015				2016				2017				2018				2019			
	juil.	août	sept.	oct.																				
Puy-de-Dôme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A	-	-	Α	Α	AR	Α	AR	AR	AR
Cantal	-	-	-	-	-	AR	-	-	-	-	С	-	-	-	-	-	-	-	-	С	AR	AR	С	С
Corrèze	-	-	-	-	-	A	Α	AR	-	-	A	Α	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A	С	С
Lot	-	Α	AR	AR	AR	С	С	С	-	Α	С	С	Α	AR	С	С	Α	С	С	С	С	С	С	С
Dordogne	-	AR	AR	AR	С	С	AR	С	-	Α	Α	AR	-	AR	AR	С	-	C	С	С	AR	С	С	С
Fréquence A	0,05		5		0,1			0,25					0,1			0,15				0,1				
Fréquence AR	0,25		5		0,2			0,05					0,15				0,05				0,3			
Fréquence C		0			0,3			0,1				0,15				0,3				0,55				

Qualité des eaux de baignade - 2019



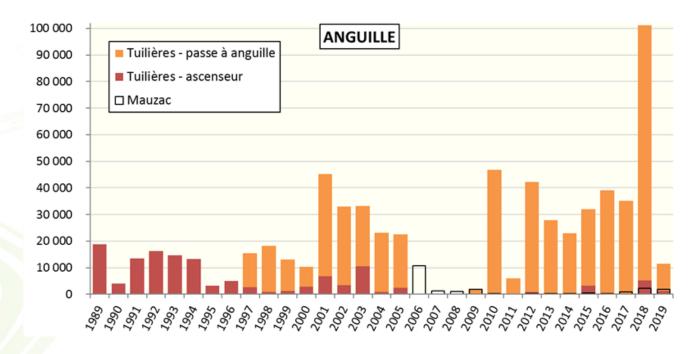
Situation des migrateurs amphihalins





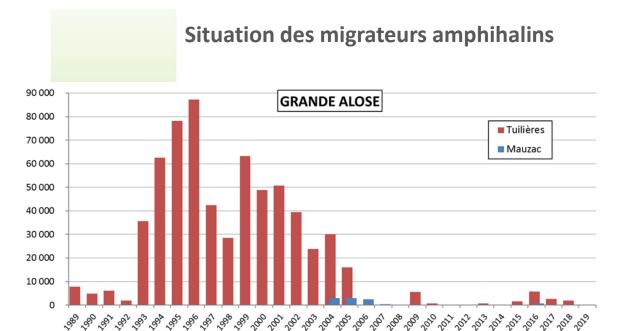
2019 : conditions peu favorables à l'activité des saumons en comparaison de 2018 (très faible débit, fortes températures)

Situation des migrateurs amphihalins



2018 : année record liée aux conditions de débittempérature très favorables au printemps

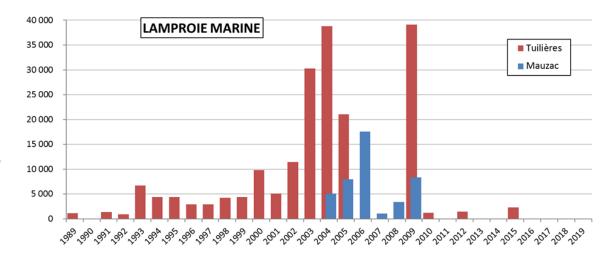
2019 : conditions défavorables + possible diminution du « stock » d'anguilles en aval des barrages



Aloses: état des stocks très faibles, principalement sur la partie aval (2 000 en aval de Bergerac)

Situation très inquiétante

Lamproies marines: observées sur l'ensemble de l'axe (jusqu'à Argentat), les effectifs se sont effondrés depuis 10 ans

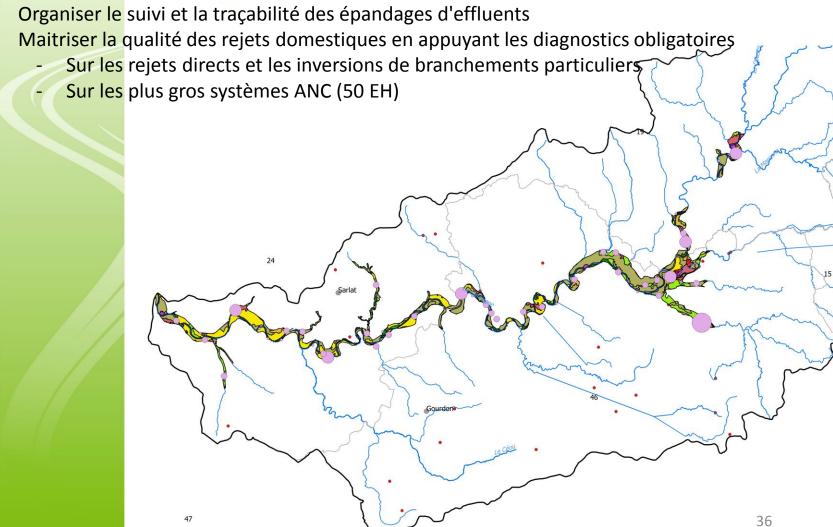


Situation alarmante



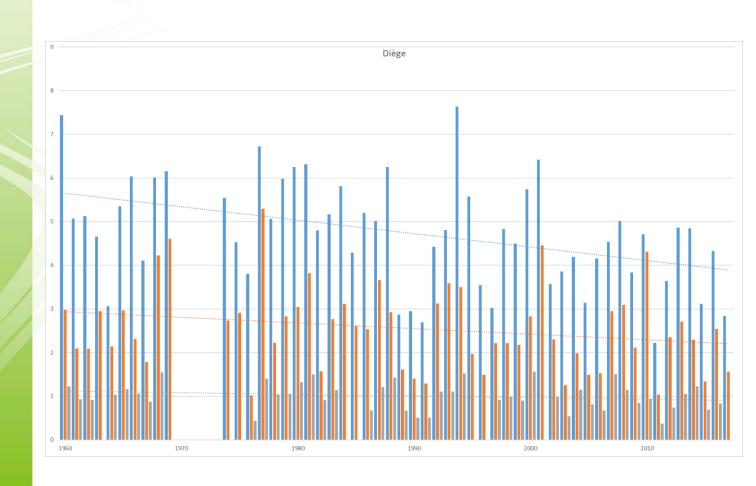
1 - Garantir en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable

- 1-2 En préservant la Dordogne et sa nappe alluviale en tant que ressource stratégique
- Expérimenter des mesures avec le monde agricole afin de limiter le lessivage de l'azote



1 - Garantir en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable

1-4 En anticipant dans les schémas départementaux ou locaux l'évolution des prélèvements et les effets du changement climatique sur la ressource



2 - Suivre et préserver la qualité des eaux de baignade

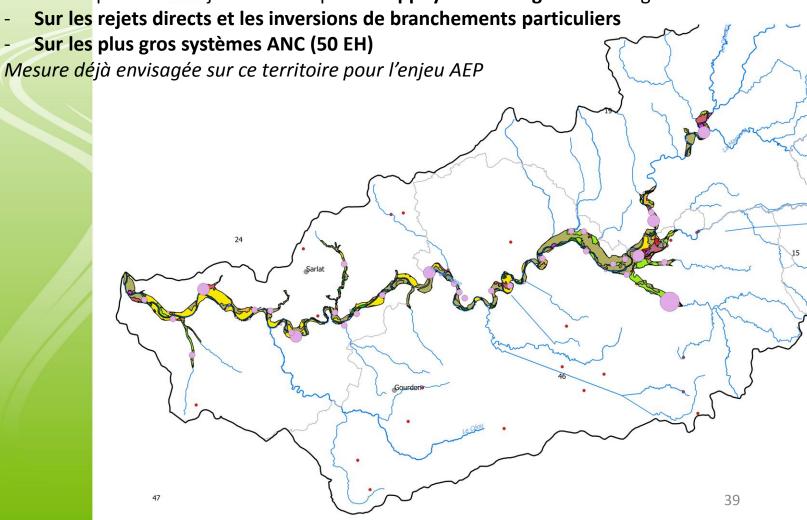
2-2 En améliorant les connaissances relatives aux cyanobactéries et à leurs effets sur les écosystèmes et les usages de l'eau



2 - Suivre et préserver la qualité des eaux de baignade

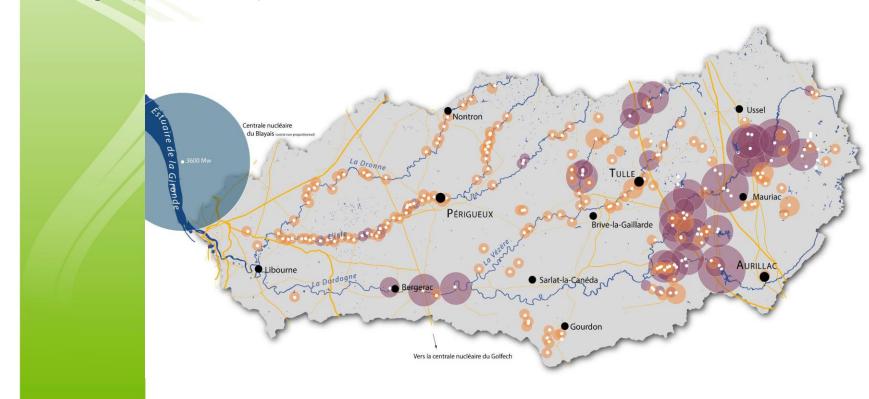
- 2-3 En maitrisant la qualité bactériologique des rejets domestiques sur la Dordogne en aval d'Argentat
 - Traiter la bactériologie ou effacer les rejets directs d'effluents domestiques

- Maitriser la qualité des rejets domestiques en appuyant les diagnostics obligatoires



3 - Adapter les modes de gestion des installations hydroélectriques pour prendre en compte les usages identifiés à l'échelle du bassin de la Dordogne

- 3-1 En garantissant une gestion cohérente à l'échelle des vallées / du bassin
- Mettre en place une concertation et en tenir compte dans les cahiers de charges des futures concessions
- Mettre en place un dispositif assurant une mutualisation des efforts techniques et financiers à l'échelle des chaines d'ouvrages
- Communiquer sur le bilan d'activité des concessions du territoire
- Participer à l'atteinte de l'objectif relatif à la concentration en oxygène en aval de la Dordogne (SAGE estuaire)



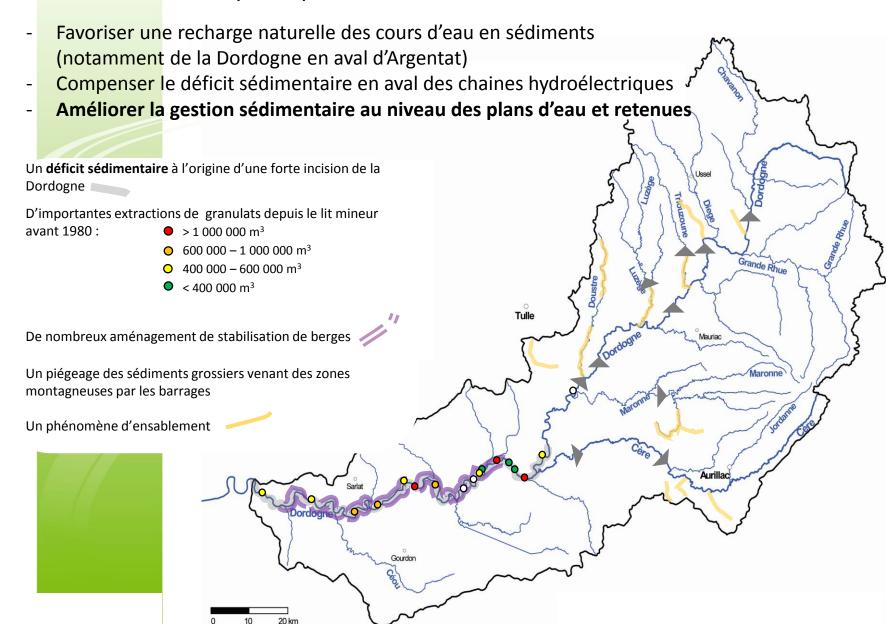
3 - Adapter les modes de gestion des installations hydroélectriques pour prendre en compte les usages identifiés à l'échelle du SAGE

3-2 En améliorant la performance environnementale des installations de production

- Maintenir ou mettre en œuvre une concertation sur les choix de fonctionnement et envisager la modernisation des ouvrages en place
- Favoriser une production au fil de l'eau « à faible incidence » : schéma(s) de développement de la petite hydroélectricité

4 - Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité

4-5 En restaurant la dynamique sédimentaire des cours d'eau



4 - Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité

4-6 En définissant des « objectifs d'excellente qualité » sur les tronçons de cours d'eau abritant des espèces exigeantes ou en situation de déclin avéré (écrevisse à pattes blanches, moule perlière...)



4 - Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité

- 4-7 En maitrisant le développement des espèces exotiques envahissantes
- Mettre en place un observatoire des espèces envahissantes à l'échelle du bassin Dordogne
- Prendre en compte le risque de diffusion des espèces envahissantes dans les cahiers des charges des opérations d'aménagement et de travaux publics

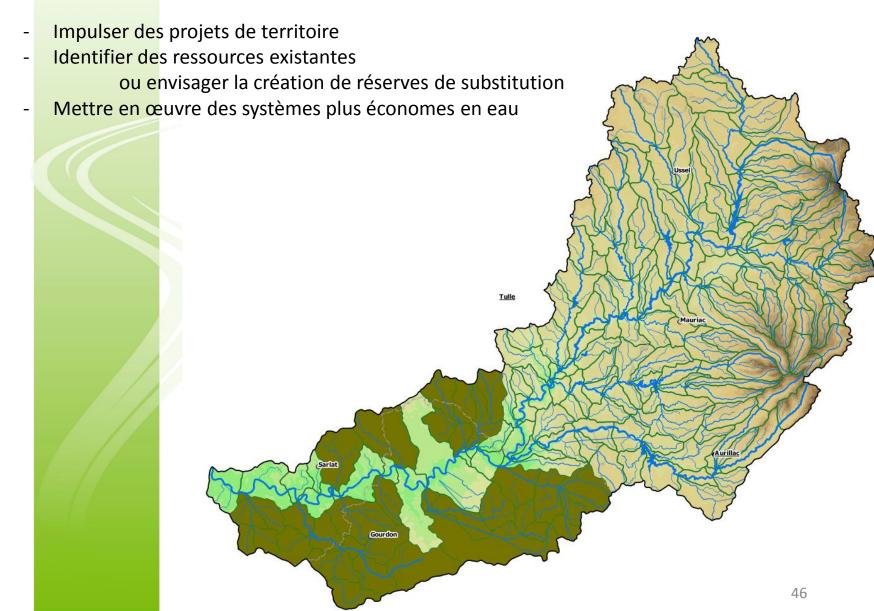
5 - Garantir la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique

5-5 En encourageant les comportements économes en eau

- Réduire la consommation des collectivités (améliorer les performances des réseaux d'eau potable, équipements des bâtiments publics, espaces verts...)
- Privilégier l'utilisation de ressources alternatives à l'eau potable
- Améliorer les connaissances des ouvrages de prélèvement d'eau domestiques

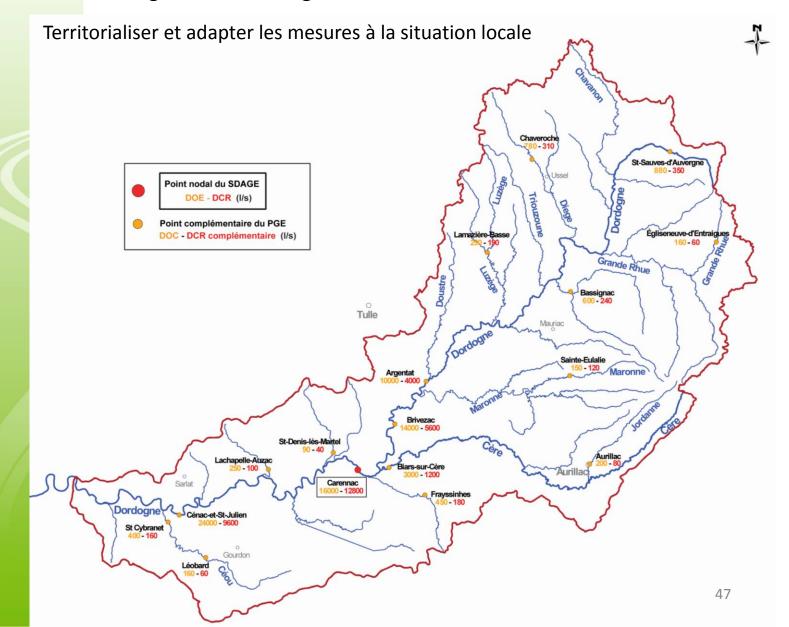
5 - Garantir la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique

5-6 En optimisant l'usage agricoles de l'eau sur les bassins en déséquilibre



5 - Garantir la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique

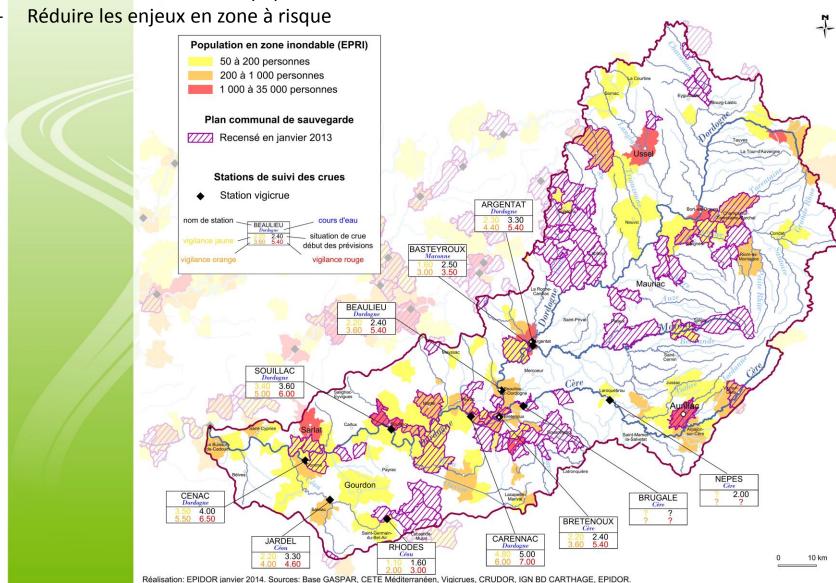
5-7 En améliorant la gestion de l'étiage et l'efficacité des arrêtés sécheresse



7 - Maitriser les risques inondation et ruissellement intense

7-1 En améliorant la culture du risque de la population

Informer et sensibiliser la population et les collectivités



7 - Maitriser les risques inondation et ruissellement intense

7-2 En évitant d'aggraver les aléas

- Identifier et préserver/restaurer les zones d'expansion des crues (préemption, réglementation des aménagements...)
- Améliorer la gestion des eaux pluviales sur les secteurs artificialisés

